

Zeitschrift:	Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne
Herausgeber:	Chancellerie d'État du canton de Berne
Band:	37 (1898)
Register:	Table alphabétique des matières

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Table alphabétique des matières du tome XXXVII du Bulletin des lois. (Année 1898.)

A.

	Pages
<i>Acétylène. Arrêté concernant la production et l'emploi de l'</i> —	90
<i>Armée suisse. V. Equipement, etc.</i>	
<i>Arrêts. V. Jugements.</i>	
<i>Arts. Arrêté fédéral modifiant l'arrêté fédéral du 22 décembre 1887 concernant l'avancement et l'encouragement des — en Suisse</i> . .	348
<i>Règlement concernant les bourses d'études à prélever sur le crédit pour l'avancement et l'encouragement des — en Suisse</i> . .	352
<i>Asile cantonal d'aliénés de Bellelay. Décret concernant la création et l'organisation de l'</i> —	130
<i>Assistance publique. Décret réglant les attributions de l'inspecteur cantonal de l'</i> — . . .	212
<i>Ordonnance concernant les ressources et la comptabilité de l'</i> —	393
<i>Associations catholiques romaines de Bienne et de St-Imier. Décret concernant la reconnaissance comme paroisses des —</i> . . .	118
<i>Autriche. V. Malfaiteurs.</i>	

B.

	Pages
<i>Banque cantonale bernoise. Loi sur la —</i>	218
<i>Bateaux à vapeur. V. Chemins de fer, etc.</i>	
<i>Bellelay. V. Asile cantonal d'aliénés.</i>	
<i>Berne. Décret concernant la création d'une quatrième place de pasteur pour la paroisse du Saint-Esprit, à —</i>	346
<i>Bétail de boucherie étranger. Ordonnance concernant l'introduction de — dans le canton de Berne</i>	253
<i>Biénn. V. Associations catholiques romaines.</i>	
<i>Boîtes avec valeur déclarée. V. Union postale universelle.</i>	
<i>Bourses d'études. V. Arts.</i>	
<i>Brevets d'invention. Règlement d'exécution pour la loi fédérale sur les —, du 29 juin 1888, revisée le 23 mars 1893</i>	1
<i>Bureaux télégraphiques. Ordonnance concernant l'établissement de — et de stations téléphoniques communales non reliées au réseau téléphonique</i>	367

C.

<i>Cadets. Arrêté fédéral allouant un subside pour la fabrication de nouveaux fusils de —, modèle 1897</i>	208
<i>Ordonnance sur la remise et le contrôle du fusil de —, modèle 1897, et l'instruction du tir dans les corps de —</i>	387
<i>Caisse hypothécaire. Arrêté relatif à l'amortissement de l'emprunt de 1897 pour la — du canton de Berne</i>	137

	Pages
Décret modifiant l'art. 6 du décret d'exécution, du 24 avril 1890, de la loi du 26 février 1888 portant modification de la législation sur la — et du Code civil français	293
<i>Chaudières à vapeur.</i> Ordonnance concernant l'établissement et l'exploitation des —	93
<i>Chemins de fer.</i> Loi fédérale concernant l'acquisition et l'exploitation de — pour le compte de la Confédération, ainsi que l'organisation de l'administration des — fédéraux	95
IV ^{me} supplément au règlement de transport des entreprises de — et de bateaux à vapeur suisses	257
<i>Chemin de fer de Langenthal à Huttigyl.</i> Arrêté portant modification de l'arrêté du 31 mai 1887 concernant la participation financière de l'Etat à l'établissement d'un —	294
<i>Chevaux de cavalerie.</i> Ordonnance concernant les —	156
Arrêté du Conseil fédéral modifiant l'article 58 de l'ordonnance concernant les — (chevaux de remplacement des hommes passant en landwehr)	366
<i>Chevaux de service des officiers de cavalerie.</i> Loi fédérale relative aux --	350
<i>Colis postaux.</i> V. <i>Union postale universelle.</i>	
<i>Commerce.</i> V. <i>Etablissement.</i>	
<i>Conseil-exécutif.</i> V. <i>Directions.</i>	
<i>Conséquences civiques de la faillite et de la saisie infructueuse.</i> Loi sur les —	227

	Pages
<i>Constitution fédérale.</i> Arrêté fédéral relatif à la votation populaire du 13 novembre 1898 sur la révision de l'art. 64 de la — (unification du droit civil)	382
Arrêté fédéral relatif à la votation populaire du 13 novembre 1898 sur l'insertion d'un article 64 ^{bis} dans la — (unification du droit pénal)	384

Coupes. V. *Forêts.*

D.

<i>Dépôt fédéral des remontes de cavalerie.</i> Ordonnance concernant l'organisation et le service du —	184
---	-----

<i>Directions du Conseil-exécutif.</i> Décret concernant les —	316
--	-----

Domicile. V. *Tutelle.*

V. aussi *Etablissement.*

Droit civil. V. *Constitution fédérale.*

Droit pénal. V. *Constitution fédérale.*

<i>Dürsmühlegraben.</i> Ordonnance ayant pour objet de placer le — et le Lehngraben, commune de Boltigen, sous la surveillance de l'Etat	140
--	-----

E.

<i>Emoluments.</i> Tarif des — fixes des secrétariats de préfecture	323
---	-----

Tarif des — judiciaires revenant à l'Etat et des — fixes des greffes des tribunaux	335
--	-----

Tarif des — dans les affaires de tutelle	372
--	-----

Emprunt. V. *Caisse hypothécaire.*

	Pages
<i>Epidémies.</i> V. <i>Maladies épidémiques.</i>	
<i>Equipement des troupes de l'armée suisse.</i> Ordonnance sur l' —	267
<i>V.</i> aussi <i>Habillement.</i>	
<i>Espagne.</i> V. <i>Jugements.</i>	
<i>Etablissement.</i> Traité d'amitié, d' — et de commerce entre la Suisse et le Japon	26
Décret concernant l'application des dispositions légales sur l' —, le séjour et le domicile d'assistance des ressortissants du canton	295
<i>Exemptions.</i> V. <i>Landsturm.</i>	
<i>Expropriations.</i> V. <i>Places de tir.</i>	
<i>Extradition.</i> Convention d' — entre la Suisse et les Pays-Bas	416

F.

<i>Faillite.</i> V. <i>Conséquences civiques.</i>	
<i>Fêtes cantonales.</i> Liste des — qui, en vertu des art. 55 et 74 du règlement de transport, sont assimilées aux dimanches pour l'acceptation et la livraison des marchandises dans les gares	261
<i>Flottage.</i> V. <i>Navigation.</i>	
<i>Fondation Berzet-Müller.</i> Décret conférant la qualité de personne morale à la —	377
<i>Forêts.</i> Arrêté fédéral concernant la haute surveillance de la Confédération sur la police des —	289

	Pages
Ordonnance concernant l'application sur tout le territoire du canton de Berne de la loi forestière fédérale du 24 mars 1876, ainsi que le régime des coupes dans les — privées	291
<i>Fusils de cadets. V. Cadets.</i>	

G.

Greffes des tribunaux. V. Emoluments.

H.

<i>Habillement et équipement. Ordonnance sur les indemnités à payer pour l' — aux officiers, aux secrétaires d'état-major et aux médecins non gradés, ainsi que sur les objets à leur délivrer</i>	<i>42</i>
<i>Règlement sur l' — de l'armée suisse</i>	<i>55</i>

Huttivyl. V. Chemin de fer; etc.

I.

Indemnités. V. Habillement et équipement.

V. aussi Landsturm.

Inspecteur cantonal de l'assistance publique. V. Assistance publique.

Intendant de l'Université et de l'Ecole vétérinaire.

Règlement déterminant les obligations de l' — 126

J.

Japon. V. Etablissement.

Journaux. V. Union postale universelle.

Jugements ou arrêts en matière civile ou commerciale. Traité entre la Suisse et l'Espagne sur l'exécution réciproque des — 285

L.

	Pages
<i>Landsturm armé.</i> Règlement concernant l'exception, pour causes de santé, du service dans le —	91
<i>Landsturm.</i> Arrêté du Conseil fédéral concernant les indemnités aux fonctionnaires du — .	152
<i>Lehngraben.</i> V. <i>Dürsmühlegraben.</i>	
<i>Langenthal.</i> V. <i>Chemin de fer,</i> etc.	
<i>Lettres.</i> V. <i>Union postale universelle.</i>	
<i>Livrets d'identité.</i> V. <i>Union postale universelle.</i>	

M.

<i>Malades indigents.</i> Décret concernant les secours officiels accordés, sur territoire bernois, aux — originaires des autres cantons suisses et de quelques Etats étrangers	216
<i>Déclaration entre la Suisse et le Portugal pour l'assistance réciproque et gratuite des — .</i>	264
<i>Maladies épidémiques.</i> Ordonnance concernant les mesures à prendre contre les — qui ne donnent pas lieu à l'application de la loi fédérale sur les épidémies du 2 juillet 1886	354
<i>Malfaiteurs.</i> Convention entre la Suisse et l'Autriche réglant le mode de procéder à la remise et à la réception des — à la frontière	363
<i>Mandats de poste.</i> V. <i>Union postale universelle.</i>	

N.

<i>Navigation.</i> Règlement de police concernant la — et le flottage dans le canton de Berne	238
---	-----

O.

	Pages
<i>Oeuvres littéraires. V. Union internationale, etc.</i>	
<i>Officiers. Arrêté du Conseil fédéral modifiant l'ordonnance sur la promotion et la nomination des — et des sous-officiers</i>	149

P.

Paroisses. V. Associations catholiques romaines de Bienne et de St-Imier.

Paroisses catholiques du canton. Décret portant séparation des -- en paroisses de l'église nationale catholique romaine et en paroisses de l'église nationale catholique chrétienne 121

Passants nécessiteux. V. Secours en nature.

Pays-Bas. V. Extradition.

Places de tir dans les communes. Arrêté fédéral concernant l'application de la loi fédérale sur les expropriations, du 1^{er} mai 1850, à la création et à l'agrandissement des — 210

Portugal. V. Malades indigents.

Postes suisses. V. Transport.

R.

Recouvrements. V. Union postale universelle.

Remontes de cavalerie. V. Dépôt fédéral, etc.

S.

Saisie infructueuse. V. Conséquences cirquées.

T.

<i>Tir volontaire.</i> Arrêté du Conseil fédéral concernant une adjonction à l'art. 6 du règlement sur l'encouragement du — (nombre des membres d'une commission de tir)	266
<i>Transport.</i> Arrêté du Conseil fédéral modifiant le règlement de — pour les postes suisses du 3 décembre 1894	378
<i>Tutelle.</i> Loi concernant l'attribution de la — à la commune de domicile	233
V. aussi <i>Emoluments.</i>	

U.

Unification du droit civil. V. Constitution fédérale.
Unification du droit pénal. V. Constitution fédérale.

	Pages
<i>Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques.</i>	
I. Acte additionnel modifiant les art. 2, 3, 5, 7, 12, 20 de la convention du 9 septembre 1886 et les numéros 1 et 4 du protocole de clôture y annexé	141
II. Déclaration interprétant certaines dispositions de la convention de Berne du 9 septembre 1886 et de l'acte additionnel signé à Paris le 4 mai 1896	146
<i>Union postale universelle. Conventions et arrangements conclus au Congrès postal universel de Washington le 15 juin 1897</i>	<i>428</i>
Arrangement concernant l'échange des lettres et des boîtes avec valeur déclarée	455
Arrangement concernant le service des mandats de poste	469
Convention concernant l'échange des colis postaux	478
Arrangement concernant le service des recouvrements	494
Arrangement concernant l'introduction des livrets d'identité dans le trafic postal international	501
Arrangement concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et publications périodiques	510

V.

Voyageurs et passants nécessiteux. V. Secours en nature.
